

18 Question de Sophie Thémont à Nathalie Muylle (Emploi, Économie et Consommateurs) sur "Prayon et le droit des femmes" (55004429C)

18 Vraag van Sophie Thémont aan Nathalie Muylle (Werk, Economie en Consumenten) over "Prayon en de vrouwenrechten" (55004429C)

18.01 **Sophie Thémont** (PS): *Madame la Ministre, nous pouvons lire dans la presse, en ce début de mois de mars, une série d'articles interpellants sur la société Prayon, leader mondial dans le secteur des phosphates, à Engis. Les délégations syndicales CSC-CNE ont en*

18.01 **Sophie Thémont** (PS): *Bij chemiebedrijf Prayon in Engis wordt er een cultuur van genderongelijkheid in stand gehouden.*

effet rencontré les ouvrières de la société, lesquelles les ont avertis du manque d'égalité et des différences de traitement selon le sexe au sein de la société.

Dans cette entreprise, on compte 120 femmes employées contre 810 hommes. Une différence énorme, qui dénonce un manque de parité. Mais, les différences vont bien au-delà. En effet, chez Prayon, l'inégalité est d'autant plus forte qu'elle se manifeste de la manière suivante : les femmes n'accèdent pas à certaines fonctions (postes en régime de pauses, par exemple). Donc, d'un point de vue financier, les femmes sont dévalorisées (le système de pauses étant plus avantageux). Au niveau des infrastructures, les femmes sont également délaissées : on note l'absence de vestiaires, de douches et de toilettes pour femmes chez Prayon. Cela a pour conséquence que les ouvrières doivent revenir chez elles, le soir, avec des tenues contaminées par des produits corrosifs, au contraire de leurs collègues hommes, qui peuvent se changer et se doucher en toute tranquillité sur leur lieu de travail.

Madame la Ministre, les délégations CSC-CNE enquêtent depuis des mois sur la situation de l'entreprise Prayon et mènent un travail de fond depuis plus d'un an au Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT). Avez-vous connaissance des conclusions tirées par la CSC-CNE? Possédez-vous, vous-même, des chiffres ou des informations quant à la situation des employées femmes chez Prayon? Envisagez-vous de vous pencher sur la problématique? Des sanctions seront-elles à prévoir envers Prayon? Si oui, de quel ordre?

18.02 Nathalie Muylle, ministre: Madame la présidente, madame Thémont, vous faites état d'une politique discriminatoire liée au sexe tant au niveau du recrutement qu'au niveau des relations au travail dans l'entreprise Prayon.

Si tel est le cas, j'invite les délégations syndicales de cette entreprise à porter, sans tarder, à la connaissance de l'Inspection du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale tous les éléments qu'elles estiment être révélateurs d'une politique de discrimination, afin qu'elle puisse prendre les mesures qui s'imposent.

Pour ce qui concerne le respect des dispositions du Code du bien-être au travail, notamment celles relatives aux installations sanitaires pour les hommes et pour les femmes, j'ai chargé le service d'inspection compétent d'effectuer une enquête. Comme il s'agit d'une entreprise Seveso, cette enquête sera menée par la Direction du contrôle de la prévention des accidents majeurs de la Direction générale Contrôle du bien-être au travail.

18.03 Sophie Thémont (PS): Madame la ministre, merci pour vos réponses et pour les démarches que vous avez entreprises. Il n'est en effet pas tolérable qu'il y ait des différences de traitement à l'égard des femmes.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

Bij dat bedrijf werken er 120 vrouwen tegenover 810 mannen, wat op zich al op een gebrek aan pariteit wijst. Maar belangrijker is dat de vrouwen er geen toegang krijgen tot bepaalde, beter betaalde functies, zoals betrekkingen met pauzeregelingen. Er zijn ook geen kleedkamers, douches en toiletten voor vrouwen. Ze komen dus thuis met werkkleding die vervuild is met bijtende middelen.

De vakbondsafgevaardigden van het ACV-LBC hebben onderzoek gedaan naar de situatie bij Prayon en leveren grondig werk in het Comité voor preventie en bescherming op het werk (CPBW).

Hebt u kennisgenomen van hun conclusies? Beschikt u over informatie betreffende de situatie van de vrouwen die bij Prayon werken? Zult u zich over dat dossier buigen? Moeten er sancties opgelegd worden aan Prayon? Zo ja, welk type van sancties?

18.02 Minister Nathalie Muylle: Als er sprake is van een discriminerend genderbeleid bij Prayon, verzoek ik de vakbondsafvaardigingen om al het bewijs daarvoor over te maken aan de Arbeidsinspectie van de FOD Werkgelegenheid, opdat zij de nodige maatregelen kan treffen.

Ik heb de inspectiedienst gelast te onderzoeken of de Codex over het welzijn op het werk wordt nageleefd, meer bepaald wat betreft de sanitaire voorzieningen. Aangezien het over een Sevesobedrijf gaat, zal de Directie van het toezicht op de preventie van zware ongevallen dat onderzoek uitvoeren.

18.03 Sophie Thémont (PS): Bedankt voor de actie die u ondernomen hebt. De ongelijke behandeling van vrouwen is onaanvaardbaar!